

DEMANDE DE VERIFICATION D'EXECUTION

(à remettre à la CCPM, après l'avoir complétée)

Dossier n° :

Cadre réservé au service

Demande

Je soussigné :

Demeurant à :

Code Postal :

Localité :

N° de téléphone :

certifie que les travaux de l'installation d'assainissement non collectif mise en place dans ma propriété seront terminés. Les plaques d'identification des différents appareils seront apparentes. Les tampons de visite des ouvrages seront au niveau du sol fini. L'installation ne sera pas recouverte et respectera les prescriptions du bureau d'études et du fabricant dans le cas des dispositifs industriels agréés. Le propriétaire ou son représentant sera dans la capacité de faire couler tous les points d'eau de l'immeuble pour le contrôle des écoulements.

Commune :

Lieu-dit :

Cadastre Section :

N° :

Le cas échéant procédure d'urbanisme associé :

☐ permis de construire☐ d'une déclaration de travaux☐ réhabilitation

}

n° :

Entrepreneur chargé d'installer le dispositif d'assainissement :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

N° de téléphone :

Maître d'œuvre chargé de surveiller les travaux :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir effectuer la vérification technique de la bonne exécution de l'installation sur travaux découverts et, pour ce faire, vous autorise, vous ou votre représentant, à pénétrer sur ma propriété.

A adresser à la CCPM 10 jours avant la réalisation de l'installation ANC (l'entrepreneur chargé d'installer les dispositifs d'assainissement veillera à confirmer un rendez-vous 72 heures à l'avance par téléphone).

Fait à

Le

Signature :

Vu par le service le
Transmis pour contrôle le

Cadre réservé au service